

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 27 juin 2018

1-LOYERS :

Le Maire présente au conseil le tableau d'actualisation des loyers au 1^{er} juillet 2018, suivant l'indice INSEE de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2017 (indice de la consommation) soit **+ 1.05 %**, ancien indice 2016 : 125.50 - **nouvel indice : 126.82**

NOM	LOYER	CHARGES 4%	TOTAL	Pour mémoire Loyer précédent
LOGEMENTS RUE DE L'EGLISE				
LGT 1- LAPERT Rose	463.79	17.47	482.34	477.32
LGT 2- BEURION Gwladys	602.65	24.10	626.75	620.23
LGT -3 M Mme HEBERT Pascal	599.13	23.96	623.09	616.60
LGT -4 M Mme DOUILLET	599.13	23.96	623.09	616.60
LGT 5- FIQUET Kévin	467.23	18.69	485.92	480.86
LGT 6 –CLERET Sébastien	463.79	18.55	482.34	477.32
LGT 7 –LEPILLER Virginie (Résidence les pommiers)	489.27	19.57	508.84	503.54
LOGEMENTS « LA PANETIERE » (Budget annexe-Lgt sociaux)				
RANNOU Delphine	474.18	18.97	493.15	488.01
BARDIN Céline	469.20	18.77	487.97	482.89
GUERARD/PANCHOU	593.99	23.76	617.75	611.32
LOGEMENT ECOLE				
DANIEL DIT ANDRIEU /HAMELIN	573.53	22.94	596.47	590.26
LOGEMENT PARC BOISE				
RENAULT/GIQUELAIS	533.12	21.32	554.44	548.67
LOGEMENTS- 266 RUE CAUCHOISE				
LGT 1 – FOURE / SILINE	439.99	17.59	457.58	452.83
LGT 2- BUREAU Laurent	299.95	12.00	311.95	308.71
STUDIO-TREMAUVILLE	151.72	6.07	157.79	156.14
LGT 3-CHRETIEN Florence	319.34	12.77	332.11	328.66
LOGEMENTS -286 RUE CAUCHOISE				
LGT 1 – COLLIAUX Roxane	396.06	15.84	411.90	407.62
STUDIO- SILINE Tony	183.51	7.34	190.85	188.86
LGT 2 – FONTAINE Jean-Yves	350.36	14.00	364.36	360.57
LOGEMENTS Cts PALFRAY (Budget annexe-Lgt sociaux)				
CATINAULT Hélène	540.57	21.62	562.19	518.18
AUVRAY Jeanne	396.48	15.86	412.34	408.05
GARAGES- rue Cauchoise- Montant annuel				
JOUEN Pierre (2 garages)	242.94	Pas de charges		240.44
LEBLOND Benoît	121.47	Pas de charges		120.22
FONTAINE Jean-Yves	121.47	Pas de charges		120.22
ARTISAN ZONE ARTISANALE/CCCV		Pas de charges		
JOIGNANT-TMC	332.89			329.43

☛ **SALLES DES FETES (tarifs actuels) applicable au 1^{er} juillet 2018**

	Salle de la gare (80 pers.Maxi)	Salle polyvalente (160 pers.Maxi)	Foyer Kohli (40 pers.Maxi)
1 repas (déjeuner, dîner, vin d'honneur)	316 €	367 €	160€ (uniquement le midi)
2 repas le même jour	367 €	418 €	200 €
2 jours de suite (week-end ou en semaine)	459 €	520 €	
Mise à disposition la veille du repas	51 €	51 €	
Couvert Proposition de location au détail	1 € Lot verres : 0.40 Lot couverts : 0.40 Lot assiettes : 0.40	1 € Lot verres : 0.40 Lot couverts : 0.40 Lot assiettes : 0.40	
Arrhes (régler le jour de la réservation)	1/3 de la location totale Arrondi à l'euro supérieur	1/3 de la location totale Arrondi à l'euro supérieur	
Caution de la salle (restitution si pas de dégradation)	459 €	520 €	
Caution nettoyage de la salle (sera restituée si la salle rendue propre)	82 €	102 €	Restitution des clés à 19 h au plus tard
Mise à disposition d'une journée (sauf samedi, dimanche, et jour férié)	122 €	153 €	55 €

Monsieur Le Maire informe que certaines personnes qui louent les salles des fêtes demandent à ne louer que les couverts ou que les verres ou que les assiettes. Il est donc proposé de faire un tarif en différenciant les 3 lots.

La proposition serait de demander 0.40€ par lot et par individu. Les trois lots seraient facturés 1€, comme actuellement, et les lots individuels 0.40€.

Le conseil municipal donne son accord et décide de maintenir les tarifs de location des salles.

☛ **CANTINE : applicable au 1^{er} septembre 2018**

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'évolution des tarifs. Le conseil municipal décide d'augmenter le tarif actuel de 0.05€

- | | | |
|-------------------------------------|--------|-----------------------|
| - Tarif actuel de la cantine enfant | 3.20 € | Nouveau tarif : 3.25€ |
| - Tarif actuel de la cantine adulte | 4.15 € | Nouveau tarif : 4.20€ |

Monsieur Hebert souligne qu'une question a été posée lors du conseil d'école ; Il est demandé s'il est possible que les enfants qui mangent souvent paient moins cher. Après avoir discuté il est décidé que les élèves s'inscrivent en avance (semaine d'avant pour semaine d'après) ce qui permettra de réguler plus facilement les commandes mais sans accéder à la demande tarifaire.

☛ **GARDERIE : applicable au 1^{er} septembre 2018**

Les tarifs de la garderie n'avaient pas été augmentés entre 2015 et 2016 mais l'avaient été en 2017.

Le conseil municipal décide d'augmenter comme suit :

- Tarif actuel à la journée :

1 demi-journée	1.75 €	Nouveau tarif :	1.80 €
1 journée	2.70 €	Nouveau tarif :	2.80 €

Nota : application du forfait mensuel si dépassement

- Tarif actuel mensuel :

½ journée (un enfant)	24.70 €	Nouveau tarif :	25.00 €
A partir du 2 ^{ème} enfant	22.10 €	Nouveau tarif :	22.30 €
1 journée (un enfant)	37.50 €	Nouveau tarif :	38.00 €
A partir du 2 ^{ème} enfant	33.20 €	Nouveau tarif :	33.50 €

☛ **PECHE : applicable au 1^{er} janvier 2019**

Monsieur Le Maire donne lecture des tarifs actuels.

Le conseil municipal décide de le maintenir pour 2019.

-Tarif actuel :

Habitants de Colleville	54 €
Habitants hors Colleville	124 €
Moins de 18 ans Colleville/Hors Colleville	39 €
Membre actif des associations	40€
A la journée	10 €
A la semaine	32 €

2-Pêche étangs communaux (demande pour kayak et float tube)

Le Maire indique qu'une demande a été faite par l'association des pêcheurs de l'ESTRAN pour être autorisé à pratiquer le « float tube » (Pêche au milieu de l'étang sur un fauteuil flottant) et la pêche en kayak.

Il est soulevé des problèmes de sécurité et d'exemplarité qui pourrait inciter à se baigner. Monsieur le Maire propose de retourner vers l'association pour de plus amples renseignements.

Le conseil municipal décide de ne pas autoriser cette pratique compte tenu des risques.

3-Subvention Les Pâquerettes et Le C H E N E

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal d'autoriser le versement des subventions attribuées aux «Les Pâquerettes » et au « C H E N E » en début d'année au lieu d'attendre la fin de celle-ci.

Pour info, en 2017 : « Les Pâquerettes » 50 € et Le « C H E N E » 35 €

Le Maire donne son accord.

4-Redevance SCR

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à demander à la SCR de verser un acompte au 1^{er} juillet sur sa redevance annuelle. Le solde continuant à être payé en fin d'année.

Le conseil municipal donne son accord

5-SDE 76-renforcement rue cauchoise-amortissement

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'établir un mandat à régler au compte 204158 (10 169.79 €) amorti au compte 2804158 et un autre au compte 204158 (3 462.33 €) amorti au compte 2084158.

Le conseil municipal donne son accord

Monsieur le Maire informe également d'une demande de participation pour la création d'une alimentation privée d'une construction à venir aux gîtes des « Calètes »

Le SDE 76 ayant fait une proposition pour créer la ligne (total de l'intervention environ 20 000€).

Le conseil municipal décide de demander un complément d'information avant de se prononcer définitivement.

6-Personnel :

- Prime contrats aidés :

Le Maire propose de reconduire les primes annuelles sur les mêmes bases de l'année précédente, soit :

Contrat Unique d'Insertion (CUI) d'une durée de 22 h/semaine : 143 €

Contrat Unique d'insertion (CUI) d'une durée de 20h/semaine : 130 €

Le conseil municipal donne son accord

- Contrat CDD 3 mois Nicolas VALLERY :

Compte tenu des nouvelles contraintes apportées par l'état sur les nouveaux contrats aidés, le renouvellement de son CUI ne semble pas envisageable. Monsieur le Maire propose de l'embaucher en contrat CDD de 3 mois du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018.

- Recensement 2019 nomination agent coordonnateur/agent recenseur :

Monsieur Le Maire informe que la commune doit nommer un agent recenseur sachant qu'un conseiller ne peut postuler.

Il demande aux conseillers si des noms peuvent être proposés et d'y réfléchir pour l'arrêter pour septembre prochain.

- Rappel pour tous les agents:

Afin d'accroître la sécurité du personnel sur la voie publique compte tenu des remontées d'information concernant l'absence de port des gilets jaunes pour certains membres du personnel, il est proposé que le versement de la prime du 2^{ème} trimestre soit réduite de 10% si les gilets ne sont pas portés en permanence.

7-Devenir de la maison résidence Les Pommiers

Le locataire en place ayant un contre temps, elle souhaite rester plus longtemps dans le logement.

8-Prêt relais (La Poste)

Pour la réalisation du lotissement l'Orée du bois, il est nécessaire d'obtenir un prêt de trésorerie pour lancer la VRD. La poste, sollicitée, limiterait sa proposition à 21 000€ alors que le besoin de financement est estimé à 300 000€.

Monsieur Le Maire rappelle que le principe du prêt a déjà été voté.

Il demande au Conseil municipal de valider le montant de 300 000€ et de donner l'autorisation de contacter d'autres banques si nécessaire.

Le conseil municipal donne son accord.

Monsieur Le Maire informe également que les travaux de fouilles préalables à la réalisation du lotissement devraient être réalisés en même temps que la création des bassins de rétention d'eau afin de protéger les fonds **devants**.

Le conseil municipal est d'accord pour qu'une lettre soit adressée au Préfet afin de l'informer des risques encourus si les fouilles n'étaient pas réalisées en même temps que la création des ouvrages de défense contre l'eau.

9- Report écriture budget principal

Conformément au compte de gestion, le report N-1 de la section de fonctionnement s'élève à 307 751.65 € et non à 320 498.41 €. Une délibération modificative doit être prise en ce sens.

Le conseil municipal donne son accord

10- Logements sociaux

Le Maire informe le conseil municipal que le locataire du « 6 résidence d'Orival » ne paie plus ses loyers, sa mère en tant que caution a été appelée. Comme il continuait à ne pas payer, Monsieur Le Maire a proposé de changer d'appartement en lui proposant un studio avec un loyer moins élevé. Il est actuellement hébergé chez sa mère.

Monsieur Renault demande au conseil municipal de se prononcer sur l'engagement de la commune à lui octroyer le studio compte tenu du fait qu'il doit encore plus de 1 900€.

Le conseil municipal décide que sa situation sera réétudiée une fois la dette acquittée.

Monsieur Renault informe également du défaut d'entretien des espaces verts et de la nécessité de faire intervenir les employés municipaux. Il demande quel montant de la caution pourrait être retenu.

Le conseil municipal décide de faire les travaux par les agents, de prendre en compte le nombre d'heures passées, de chiffrer et de retenir ce montant sur la caution.

11- Reprise des travaux à la cantine.

Après l'attribution du marché restant au repreneur (après liquidation judiciaire de la SNET), marché gros œuvre, il est nécessaire de valider le montant restant, soit 34 276.59 € HT, sachant que la réactualisation se fera à partir de cette somme et la proposition pour le ravalement s'élève à 11 983.30€

Le conseil municipal donne son accord.

12 -Questions diverses

- **Résidence L'Orée du Bois** : le permis d'aménager a été délivré le 26/06/2018
- **Gens du Voyage** : Monsieur le Maire informe qu'une lettre a été adressée à Madame la Préfète, lui demandant d'interdire ce secteur classé zone bleue sur un axe de ruissellement important sans aucune réponse à ce jour.
- Le conseil municipal charge le Maire de revenir vers le Préfet.
- **Projet de transfert de la maternelle** : Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réfléchir sur un projet de transfert de la maternelle à plus ou moins long terme. Ce qui nourrit cette demande, c'est la possibilité qui pourrait se matérialiser de se rendre acquéreur du terrain de Mme Barré enclavé entre la mairie et l'école maternelle. Cette opportunité permettrait, à terme, de regrouper la maternelle avec l'école primaire afin de créer un groupe scolaire plus sécurisé.

- Le conseil municipal donne son accord pour autoriser Monsieur le Maire à se renseigner auprès du notaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 23h05